

PROBLEME DANS UNE ASSOCIATION

Par tatiedaniele, le 20/11/2012 à 14:49

Présidente d'une association (association E...s) depuis janvier 2012, un membre du bureau a monté une cabale contre moi en août. Il s'en est suivi une coupure avec les autres membres, un refus de fournir les documents de l'asso demandés, puis le blocage de la boite mail de l'asso (redonné une journée et vidée de courriels que j'avais reçus en double). Samedi 17 novembre, une AGE factice a été "faite" pour m'évincer ainsi que les personnes me soutenant. Je ne réussis pas à obtenir les documents complets et officiels du bien-fondé et du compte rendu complet de cette AGE. Il manque, entre autre, les signatures des personnes prétendues présentes ...

5 d'entre nous (dont moi), avons été "marquées au fer rouge" sur le site, à la vue de toutes et tous, même les inconnus.

Que puis-je faire pour :

- me défendre en temps que personne morale,
- retrouver mes fonctions induements supprimées,
- être indemnisée en temps que personne physique, les raisons invoquées étant "messages privés intempestifs". Elles ont donc lu du courrier privé. Merci